DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES RÉSIDUS MINIERS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, une compagnie minière québécoise, Ressources Sainte-Geneviève, finance au coût de 20 millions de dollars un programme de recherches de l'INRS, destiné à extraire des métaux précieux à partir des résidus miniers, ces déchets généralement toxiques laissés sur place par les premiers exploitants des mines.

• (1400)

Le procédé serait non seulement rentable, mais permettrait d'enrayer la contamination des cours d'eau situés en aval de ces véritables dépôts toxiques à ciel ouvert. Ce procédé, dont Québec autorise un premier essai sur 100 000 tonnes de résidus à la mine Manitou, près de Val d'Or, fait partie des solutions de «première génération.»

Son intérêt est double car, tout en donnant une nouvelle valeur commerciale à ces déchets souvent dangereux, il les sort de l'environnement menacé, réduit leur volume de 80 p. 100 et pourrait bien arriver à contrôler le résidu du résidu, si l'on peut dire, par un enfouissement dans les anciennes galeries, sous l'eau, afin de stopper irrémédiablement la libération des toxiques présents naturellement dans ces matériaux. Le contrôle des eaux contaminées qui suintent des parcs à résidus miniers est devenu un objectif gouvernemental prioritaire partout dans le monde.

Les parcs miniers ont contaminé des bassins hydrographiques entiers, et leur contrôle, depuis une ou deux décennies, coûte une fortune aux gouvernements aux prises avec les sites orphelins, et aux exploitants des mines actives.

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, du 2 au 8 mai, les Canadiens célèbreront la Semaine nationale de l'arbre et des forêts. Cette année, le thème est le suivant: «La forêt c'est super.»

De son côté, le gouvernement conservateur n'est plus «super» aux yeux de personne, car il se déleste du fardeau financier de la gestion intégrée des forêts sur les provinces et sur l'industrie forestière. C'est dommage pour la sylviculture, le reboisement, la protection des habitats fauniques et les voies d'accès aux forêts pour les pêcheurs à la ligne et les chasseurs.

Article 31 du Règlement

Vingt mille emplois disparaîtront lorsque les ententes de développement des ressources forestières arriveront à échéance et ne seront pas renouvelées. Cela ne fera qu'apporter de nouveaux arguments aux groupes de défense de l'environnement, qui pourront ternir notre réputation sur la scène internationale en alléguant que nous négligeons nos forêts.

Pendant la Semaine nationale de l'arbre et des forêts, tous les Canadiens devraient se poser la question suivante: comment puis-je aider à améliorer nos forêts et à les rendre plus productives? La réponse est la suivante: en nous débarrassant du gouvernement conservateur usé que nous avons en ce moment.

LES TROUPES DE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les troupes canadiennes de maintien de la paix jouissent depuis longtemps d'une réputation enviable. Cependant, le torrent d'accusations récemment portées par les députés de l'opposition, qui mettent en doute l'intégrité et la capacité de nos soldats, tient plus à la possibilité que la ministre de la Défense nationale devienne le prochain premier ministre du Canada qu'au calibre de nos militaires en mission en Somalie.

En fin de semaine, le lieutenant général Gordon Reay s'est dit:

troublé que mes soldats servent de boucs émissaires à ceux qui veulent s'en prendre à la ministre de la Défense, Kim Campbell.

À l'instar de bien d'autres Canadiens, je partage l'avis du lieutenant général. Nos forces armées regroupent des femmes et des hommes exceptionnels qui font tout leur possible dans des circonstances très difficiles, et ces attaques contre leur intégrité n'aident en rien.

Les autorités militaires font actuellement enquête sur les décès de Somaliens. En tant que députés, nous devons apprendre à laisser les militaires faire leur travail et à attendre les résultats de leurs enquêtes avant de dénigrer nos forces armées.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, cela fait sept longues années ou presque que d'autres députés et moi-même essayons ici, au moyen de questions, de déclarations et d'allocutions, d'obtenir du gouvernement qu'il nous dise le moindrement pourquoi il n'a pas encore promulgué les parties II et III, relatives aux mesures de travail et à la sécurité et à la santé au travail, de sa Loi sur les relations de travail au Parlement, que tous les partis représentés à la Chambre ont adoptée en juin 1986.